

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020**

**2020 DAC 671** Subventions de fonctionnement (2.565.641 euros) et conventions avec 27 structures culturelles.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de verser 28 subventions à 27 structures structurelles pour un montant total de 2.565.641 euros et lui demande l'autorisation de signer les conventions correspondantes ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 75.525 euros, est attribuée à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs 10, passage de la Canopée 75001 Paris. 188838

Article 2 : Une subvention de 24.300 euros est attribuée à l'association Maison du Geste et de l'Image 42, rue Saint Denis 75001 Paris. 19415

Article 3 : Une subvention de 107.700 euros est attribuée à l'association Paris Ateliers 16, quai des Célestins 75004 Paris. 20271

Article 4 : Une subvention de 24.665 euros est attribuée à la Fondation de la Cité Internationale des Arts 18, rue de l'Hôtel de Ville 75004 Paris. 20429

Article 5 : Une subvention de 40.500 euros est attribuée à l'Institut des Cultures d'Islam 19-23, rue Léon 75018 Paris. 20149

Article 6 : Une subvention de 90.315 euros est attribuée à l'Association Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie 82, rue François Miron 75004 Paris. 51461

Article 7 : Une subvention de 99.690 euros est attribuée à l'Association pour le soutien du Théâtre Privé 48, rue de Laborde 75008 Paris. 47242

Article 8 : Une subvention de 15.450 euros est attribuée à la société coopérative d'intérêt collectif De Rue et de Cirque 4, rue Moufle 75011 Paris. 19110

Article 9 : Une subvention de 69.900 euros est attribuée à la Société par Actions Simplifiée Madline, 23, rue du Roule 75001 Paris. 192173

Article 10 : Une subvention de 64.164 euros est attribuée à l'association Le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme Hôtel Saint-Aignan 71, rue du Temple 75003 Paris. 16209

Article 11 : Une subvention de 28.500 euros est attribuée à l'Association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS) - Théâtre 13, 30 rue Chevaleret 75013 Paris. 20185

Article 12 : Une subvention de 267.000 euros est attribuée à L'Établissement public de coopération culturelle dénommé 104 CENTQUATRE, 104, rue d'Aubervilliers 75019 Paris. 181068

Article 13 : Une subvention de 22.776 euros est attribuée à l'association Festival d'Automne à Paris 156, rue de Rivoli 75001 Paris. 8381

Article 14 : Une subvention de 19.800 euros est attribuée à la SAS La Manufacture 76, rue de la Roquette 75011 Paris. 182130

Article 15 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée à l'Association La Place – Centre culturel hip hop 10, passage de la Canopée 75001 Paris. 182456

Article 16 : Une subvention de 42.600 euros est attribuée à l'association Théâtre Silvia Monfort 106, rue Brancion 75015 Paris. 51803

Article 17 : Une subvention de 24.000 euros est attribuée à l'Association L'Été Parisien 106, rue Briancon 75015 Paris. 20361

Article 18 : Une subvention de 29.100 euros est attribuée à l'association Maison de la Poésie 161, rue Saint Martin 75003 Paris. 21191

Article 19 : Une subvention de 60.000 euros est attribuée à l'Établissement Public la Maison des Métallos 94, rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris. 180823

Article 20 : Une subvention de 30.900 euros est attribuée à l'association les Plateaux Sauvages 5, rue des Plâtrières 75020 Paris. 187676

Article 21 : Une subvention de 342.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Ville 16, quai de Gesvres 75004 Paris. 52341

Article 22 : Une subvention de 64.500 euros est attribuée à la SARL Théâtre du Rond-Point 2bis, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris. 182481

Article 23 : Une subvention de 16.260 euros est attribuée à l'association Théâtre Paris 14, 20 avenue Marc Sangnier 75014 Paris. 35341

Article 24 : Une subvention de 27.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Paris Villette 211, avenue Jean Jaurès 75019 Paris. 164841

Article 25 : Une subvention de 137.400 euros est attribuée à l'Association Orchestre de chambre de Paris 221, avenue Jean Jaurès 75019 Paris. 20963

Article 26 : Une subvention de 337.596 euros dont 163.596 euros au titre de l'Orchestre de Paris, est attribuée à L'Établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris 221, Avenue Jean Jaurès 75019 Paris. 181017

Article 27 : Une subvention de 474.000 euros est attribuée à l'Association Théâtre Musical de Paris 2, rue Édouard Colonne 75001 Paris. 20477

Article 28 : Madame La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes, jointes à la présente délibération.

Article 29 : La dépense totale correspondante, soit 2.565.641 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**